



**Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires**

OBJET : Cession de parcelles à la société BT IMMO – Parc d'activités des Estuaires à Derval

EXPOSE

Par courrier en date du 11 février 2021, la société BT IMMO, représentée par son gérant M. David TAIEB, a souhaité se porter acquéreur, d'un ensemble foncier de 14 hectares situé sur le Parc d'Activités des Estuaires, espace des Echos, à Derval.

BT IMMO intervient sur tous types de développements immobiliers, tant commerciaux que résidentiels et plus particulièrement l'investissement locatif dans le secteur des bâtiments industriels, logistiques et des locaux d'activités, la promotion immobilière ou la reconversion de sites. Depuis sa création, le groupe a construit, acquis ou rénové 1 200 000 m² répartis sur l'ensemble du territoire national.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a ainsi été ciblée comme secteur stratégique pour accueillir des plateformes logistiques relais, le secteur de Derval s'inscrivant dans le rayon de diffusion de la plateforme de Cambrai.

Le projet consisterait alors à réaliser un ensemble immobilier logistique aux qualités environnementales remarquables. Une démarche de certification BREEAM Very Good serait appliquée à cette construction intégrant un ensemble d'actions en faveur d'un projet durable et responsable (santé et confort, énergie, transports, eau, matériaux, déchets, écologie, pollution...).

Les parcelles XS n°36 – 118 et 5 d'une superficie globale d'environ 142 000 m² seraient exploitées à cette fin et permettraient d'accueillir une unité logistique d'environ 71 000 m² de bâtiment et composée de 72 quais de chargement.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale à 18 € H.T. le m², par courrier en date du 7 avril dernier.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de cet ensemble foncier d'une superficie d'environ 142 000 m² au prix de 17 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société BT IMMO, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, des parcelles XS n° 36 – 118 et 5 d'une superficie globale d'environ 142 000 m² sur la commune de Derval (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à 17 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à la majorité
12 abstentions
(Mme Marie-Anne LAILLET, M. Alain RABU,
M. Bernard GAUDIN, Mme Isabelle
MICHAUX, M. Alain LE TOLGUENEC,
Mme Béatrice PIERRISNARD, M. Sylvain
HAMON, M. Jean-Michel DUCLOS,
M. Daniel RABU, Mme Brigitte MAISON,
M. Yvan MENAGER, Mme Marie-Paule
SECHET)

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 avril 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210419-558-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2021

Publication le : 19-04-2021

Conseil Communautaire du



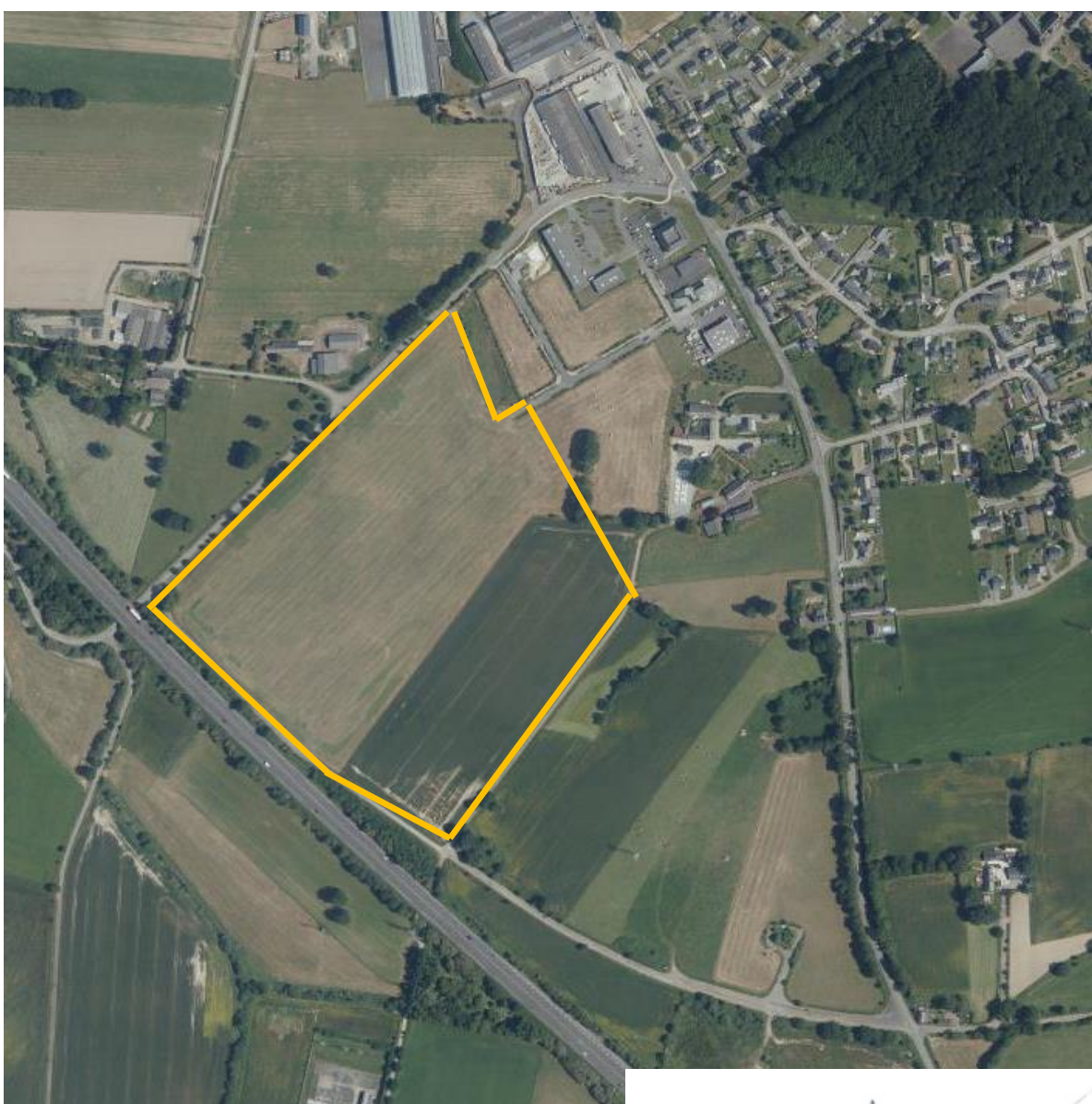
Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

Annexe – cession de parcelles à BT IMMO



AR-Préfecture

044-200072726-20210419-558-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2021

Publication le : 19-04-2021

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS			X		

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Édith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20210419-558-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2021

Publication le : 19-04-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT